

## Compte Rendu CE ASS 17 Janvier 2018

### ▪ Communications du Président

*Suite à l'indisponibilité ce jour de Léonard BISACCIA, Anne LIRIS a été mandatée en bonne et due forme, et officie en remplacement du Président.*

*Suite au départ en retraite de Dominique REAU, Alain CHARRAS, premier adjoint dans l'organigramme, prendra les fonctions de Secrétaire CE jusqu'à la fin du mandat.*

### ▪ Communications du Secrétaire

Le secrétaire affirme qu'il assumera pleinement sa nouvelle fonction, même s'il ne l'avait pas prévu initialement, étant plutôt dans une stratégie de passage de relais donc d'accompagner une montée en charge de militants pour garantir l'avenir, plutôt que désireux de prendre des responsabilités supplémentaires.

La période est à la formulation des vœux et il souhaite donc à chacun un salaire à hauteur de ses prétentions et compétences, au sein d'établissement dotés d'un effectif à hauteur des besoins, dans un contexte de conditions de travail améliorées.

Concernant la concrétisation des dispositions conventionnelles et accords, un inventaire non exhaustif des sujets à régler est présenté :

1- Bug sur la prime décentralisée ? Certains collègues ont eu une diminution de leur prime (sans arrêt de travail).

*Après consultation du siège, une erreur se serait produite sur le calcul. Le mois de novembre n'aurait pas été pris en compte.*

2- Concernant les indemnités journalières (maternité), il y a toujours des problèmes de remboursement intégral.

3- Respect du nombre de jours de congés des femmes enceintes en maladie sur la période (art 09.02.3 de la CC)

4- Pour finir, toujours en attente, le re-calcul de la prime d'ancienneté.

5- Il semblerait aussi qu'il y ait une difficulté dans les montants versés en cas d'arrêt maladie sur les 60 premiers jours concernant l'assiette de référence, n'intégrant pas les primes de nuit voire les indemnités de dimanche et jours fériés.

6- De plus un certain nombre de points d'application de l'accord FEHAP applicable en juillet, non réglés en décembre, devaient avoir réponse en janvier.

Le secrétaire souhaite que l'ensemble de ces situations soit réglé rapidement et au besoin demandera chaque mois un point à l'ordre du jour sur le sujet

*L'employeur a bien noté. En effet il est en phase d'étude sur ces sujets, certains concernant l'accord applicable en juillet seront automatiques, d'autres soumis à négociation. Il apportera une réponse argumentée au plus tard en mars.*

- Procès-verbal du 12 Décembre 2017

*Le PV est prêt et vient d'être soumis aux élus, il sera adopté en février*

- Point sur la politique pharmacie

Céline GUERIN en charge de la coordination nous a présenté le dossier sur la base d'un document projeté, relevant au sein de nos structures 16 pharmaciens gérants ou assistants et 13 PUI, 6 officines conventionnées.

*Le Ppt ne nous a pas encore été communiqué, nous vous ferons passer sur demande dès que nous le recevrons*

- [Projet de fermeture de l'IME de l'établissement MGEN Action Sanitaire et Sociale du Royans Information-consultation \(Article L.2323-1 du code du travail\)](#)

L'annonce a été faite voici maintenant près de deux ans, mais le CE n'avait pas encore été consulté c'est pourquoi les élus ont été à l'initiative de la demande d'inscription. *N'étant pas encore passé au niveau local, l'information consultation ne fait que démarrer ce jour et ne sera soumise à vote que plus tard.* L'ARS avait fait pour condition préalable à la négociation d'un futur CPOM 2016/2020 une fermeture progressive de l'IME. La date butoir initialement fixée à fin 2017 a été prolongée à fin 2018. Compte tenu de la situation globale du centre, a donc été prévue une sous activité de l'IME. Avec 23 résidents courant 2016, sur un agrément de 35, dont 13 majeurs sous amendement Creton. A ce jour l'autorisation n'est plus que de 13 places et les budgets reportés pour moitié sur pour rééquilibrer les comptes des structures adulte du centre, alors déficitaires de 900 000€, ce re-basage permet de rééquilibrer et de donner un peu de marge à l'établissement. Les situations individuelles des résidents sont en voie de résolution, dont plusieurs en interne vers la MAS, le bâtiment pourrait être fermé très prochainement, même si l'agrément se poursuit. Depuis 2016 un repositionnement des salariés est en cours, avec garantie qu'aucun licenciement n'aurait lieu. Les transferts ont eu lieu en parallèle aux départs des résidents et au fil des retraites prévues sur 2018 2019, la situation ne posera pas de problème à terme.

Les interventions des élus constatent une gestion déplorable des directions successives de ce dossier, et l'abandon sans résistance de cet accueil, malgré un projet viable possible à défendre et souhaitable, compte tenu du besoin en places d'IME sur le territoire. Les élus dénoncent les contradictions de l'employeur sur le sujet, qui fustige la politique gouvernementale en matière de handicap et en particulier relative à la prise en charge de mineurs, tout en laissant fermer la structure IME sans résistance. Ils souhaitent qu'une étude de situation soit menée en relation avec le cabinet conseil Syndex qui accompagne le CCE, pour un éclairage sur le passif et les perspectives de l'établissement dans le contexte et en parallèle avec la vision plus globale des budgets accordés par l'ARS Rhône Alpes Auvergne, qui semble tendre à mettre en concurrence les financements alloués entre les différents établissements Mgen qu'elle a au sein de son territoire, (Evian, Chanay, le Royans, les centres de santé mentale de Lyon et Grenoble).

*Le secrétaire du CCE sera sollicité pour le lien entre les instances et la contribution potentielle du cabinet syndex.*

- **Point d'information GESTOR**

Pour la Présidente, la difficulté ne repose pas sur l'outil mais sur ce qu'on souhaite lui faire effectuer. Le référentiel est complexe, les planifications sont parfois quasi individuelles et rendent très inopérant l'outil développé. Ses utilisateurs sont hétérogènes de secrétaires médicales à Médecin, en passant par chefs de service. Beaucoup de temps d'adaptation de l'outil a été investi et il ne sera pas possible de trouver d'outil plus agile. Le lien sur les éléments variables en Hraccess, et la gestion des absences est effectif. Le bilan qualitatif n'est pas satisfaisant. **Constat et actions envisagées** : Connaissance très variable du règlementaire par les utilisateurs. Plusieurs guides pratiques sont en cours de finalisation, et sera déployé par le biais de web conférences : *guide collaborateur* (fiches de situations concrètes), *guide manager*, *support de communication synthétique* (pour s'approprier les fonctions les plus utilisées), une *foire aux questions* sera mise en place, ainsi qu'un *club d'utilisateurs* qui se réunira deux fois par an pour partages d'expériences au bénéfice de tous.

*S'il est indéniable que pour les gestionnaires de planning une certaine automatisation était souhaitable, les retours négatifs sont nombreux. Ils vont de la comptabilisation de RTT ou jours fériés en heures alors que la prise s'effectue en jours, d'une certaine opacité sur les compteurs amplitude, astreinte, sur la non codification de certains rythmes de travail, qui même s'ils sont nombreux et variés existent cependant, l'inventaire total serait long. Espérons que tous les guides, supports et clubs d'initiés mis en chantier permettront une plus grande appropriation et une conformité des droits des salariés, eu égard au travail réalisé. Entretemps, merci de signaler aux gestionnaires les incongruités constatées et de continuer à nous remonter les plus évidentes.*

- **Information trimestrielle sur les indicateurs sociaux de la mutuelle :**

*La mise en ligne tardive et les difficultés récurrentes de consultation de la BDES étant de nouveau mises en avant, ce point n'a pas pu être développé en séance. Les élus déplorent cet état de fait les empêchant de pouvoir suivre valablement les évolutions ainsi que le prévoit leur fonction.*

### **Prochaine réunion le 6 février 2018**

***Rejoindre la CFDT, c'est un choix mais aussi des actes***

***Pour revendiquer et défendre vos idées***

**<http://www.cfdtgroupemgen.org>**

***Pour tous renseignements : votre Délégué Syndical local :***

***Ou contacter Nathalie DEGRELLE Déléguée Centrale UES MGEN, 06 30 25 65 59***

***Alain CHARRAS, Secrétaire CE ASS MGEN, 06 07 47 69 22***

***Gilles FOUACHE, Délégué Central MGEN Action Sanitaire et Sociale, 06 99 16 16 37***

***Bruno DALBY Délégué central cadre MGEN Action Sanitaire et Sociale 05 55 51 40 30***